

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Mérignac
□ Marché n°06152U - Lot 7 - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 21 août 2006 au groupement PULLMANS D'AQUITAINE/CARS OUEST AQUITAIN, le marché n°06152U, correspondant à l'exécution de services de transports scolaires pour un montant de 1 581 584,34 € HT et pour une durée de six années scolaires (2006/2012).

Ce marché correspondant au lot 7, permet la desserte d'établissements sur la commune de Mérignac et comprend 11 circuits.

Autorisé par délibération n°2007/0806 du Conseil de Communauté du 23 novembre 2007, un premier avenant d'un montant de 50 173,75 € HT (+3,17% par rapport au marché initial) a modifié les horaires de prise en charge des élèves du collège Bourran (circuit 281 029) de 8h30 à 8 h, ainsi que le montant du forfait journalier du circuit concerné qui a été porté à 173,15 €HT. Le nouveau montant du marché était ainsi porté à 1 631 758,09 €HT.

Autorisé par délibération n°2008/0471 du Conseil de Communauté du 18 juillet 2008, un deuxième avenant d'un montant de 120 568,96 € HT (+7,62% par rapport au marché initial) a doublé le circuit 281.025 desservant le collège Les Eyquems à compter de la rentrée scolaire 2008, suite à une augmentation des effectifs à ramasser sur ce circuit. Le nouveau montant du marché était ainsi porté à 1 752 327,05 €HT.

Aujourd'hui, suite à la fermeture définitive du collège Langevin à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, la mairie de Mérignac a réorganisé les circuits afin d'assurer le transport des élèves de ce collège sur les autres établissements.

Les circuits suivants seront donc modifiés à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 selon la demande de la commune de Mérignac :

- les circuits 281.024 et 281.025B sont supprimés;
- le circuit 281.025A redevient le circuit 281.025 et passe à 12,83 kms;
- le circuit 281.026 desservira désormais le collège Les Eyquems et passe à 20,655 kms;
- le circuit 281.027 desservira désormais le collège Les Eyquems et passe à 20,74 kms;
- le circuit 281.028 desservira désormais le collège Les Eyquems et passe à 22,525 kms;
- le circuit 281.029 desservira désormais le collège de Bourran et passe à 15,22 kms;
- le circuit 281.030 desservira désormais le collège Jules Ferry et passe à 16,28 kms.

Les prix unitaires des circuits restent inchangés.

Ces modifications, à intégrer dans le cadre d'un troisième avenant, ont pour conséquence une diminution du montant du marché à partir de la rentrée scolaire 2010 et pour les 2 années scolaires restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

N°Circuits	Montant Initial du marché € HT	Montant de l'avenant n°1 € HT	Montant de l'avenant n°2 € HT	Montant de l'avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Variation des 3 avenants par rapport au marché initial
281.024 281.025 281.026 281.027 281.028 281.029 281.030	1 581 584,34	50 173,7 5	120 568,9 6	-92 335,60	1 659 991,4 5	4,95%

Le montant cumulé des trois avenants représente une augmentation de 4,95 % par rapport au marché initial.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Annexe Transports – CRB D320 - chapitre 011- compte 60420071- pour les exercices budgétaires 2010 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint au marché 06152U.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU la délibération du conseil communautaire N°2005/08 19 en date du 25/11/2005 autorisant M. le Président à lancer une procédure de type marché négocié pour l'exécution des marchés de transports scolaires pour les années 2006/2012, et vu la délibération du conseil communautaire N°2006/0480 en date du 21/07/2006 autorisant M. le Président à signer ces marchés,

VU le marché initial n°06152U, les avenants n°1 et 2 de ce marché,

VU le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à la fermeture définitive du collège Langevin à Mérignac, impliquant la réorganisation des circuits scolaires sur la commune de Mérignac,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n°3 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06152U sont approuvés,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°3 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06152U,

ARTICLE 3 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports –CRB D320– chapitre 011– Compte 60420071 pour les exercices 2010 à 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-MARC GAÜZERE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2010